

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-058

Séance du 8 décembre 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	17	21

L'an deux mil vingt-deux,
et le 8 décembre à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 décembre 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Didier BURILLON, Benjamin DENOS, Dominique NOEL-BARON, Jean-Louis TEPPE.

Absent excusé et représenté : Thierry DAVID, pouvoir donné à Florence JAY ; Murielle BOYER, pouvoir donné à Jérôme DURAND ; Emmanuel DELETRE, pouvoir donné à Annick GUICHARD ; Julie LEGOUBIN ; Edith ALBAN, pouvoir donné à Rachel BERNARD.

Absent : Fabien LOUIS,

Secrétaire de séance : Benjamin DENOS

➤ Subventions aux associations

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

Les associations ont déposé leur dossier de subventions pour l'exercice 2022. Pour ce qui est des associations extérieures à La Terrasse, la subvention est calculée sur la base de 30€ par enfant terrasson participant aux activités de l'association.

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions aux associations du 29 novembre 2022 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions au titre de l'année 2022 aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS TERRASSONNES	Subvention Attribuée
---------------------------	----------------------

CHORALE ARC EN CIEL	600
COMITE DES FETES	1500
EMBELLIR ET FLEURIR LA TERRASSE	250
FNACA	400
GAGE	500
GYM 50	500

LES COUREURS DU GLEZY	2500
SOU DES ECOLES	2500
TENNIS DE TABLE	1600

TOTAL 2022	10350
-------------------	--------------

Attribution sur présentation de facture (achat matériel) :

ACCA Chasse (groupe électrogène)	1000
TERRASSONGS (matériel de sonorisation)	1000
TRUFFIERES EN CHARTREUSE (lunette binoculaire)	250
VAPOR ALP (bouées de parcours)	800

TOTAL	3050
--------------	-------------

TOTAL	13400
--------------	--------------

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Subvention Attribuée
---------------------------------	-----------------------------

30€ par enfant terrasson - de 16 ans

123 BOUGE	750	25 enfants de La Terrasse
CID Centre interco Danse Crolles	390	13 enfants de La Terrasse
CLUB ATHLETIQUE PONTCHARRA	300	10 enfants de La Terrasse
CLUB OMNISPORTS 7 LAUX	240	8 enfants de La Terrasse
ECHIQUIER DU GRESIVAUDAN	60	2 enfants de La Terrasse
ECOLES DES CORDES	330	11 enfants de La Terrasse
ENGLISH IS FUN	150	5 enfants de La Terrasse
ENTENTE SPORTIVE DU MANIVAL	120	4 enfants de La Terrasse
FOC SKI	90	3 enfants de La Terrasse
GYM RYTHME CROLLES	300	10 enfants de La Terrasse
JEUNES SAPEURS POMPIERS	30	Formation JP 12-18 ans 1 JP
JUDO CLUB CROLLES	60	2 enfants de La Terrasse
LA CLE DES CHANTS	180	6 enfants de La Terrasse
PETIT CONSERVATOIRE DANSE	750	25 enfants de la Terrasse

RUGBY LE TOUVET	480	16 enfants de La Terrasse
TIRE CLOUX	630	21 enfants de La Terrasse
TENNIS CLUB GONCELIN	150	5 enfants de La Terrasse
TOUVET BADMINTON CLUB	270	9 enfants de La Terrasse

TOTAL	5280
--------------	-------------

TOTAL GLOBAL	18680
---------------------	--------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'attribution de subventions aux associations selon le tableau susvisé.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité moins Jean-Michel DESCOMBES qui ne prend pas part au vote.

**Le maire,
Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :

Accusé de réception en préfecture
038-213805039-20221208-2022_058-DE
Reçu le 09/12/2022